

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - RIVIERE E – SOULERE A- SOUBIROUS JB - LESBARRERES F- MINCHELLA D - PRISSE S– CAUSSIEU P- COURTADE F – BRUGUERA M — VERGEZ O

ABSENTS EXCUSÉS : ALQUIÉ D (donne procuration à SAVOIE H), KUSTRE CRAMPE C (donne procuration à ZARAGOZA N)

Secrétaire de séance : LESBARRERES Fanny

Madame le Maire demande à l'Assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Dénomination des rues de Gavarnie-Gèdre

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – 14 POUR

Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre de la fongibilité :

- Décision du Maire n°1 : virements de crédits en dépenses investissement pour l'opération 223 – Rénovation de la piscine (+ 30 000 €) – 31/10/2023
- Décision du Maire n°2 : virements de crédits en dépenses fonctionnement pour le chapitre 68 en opération d'ordre (+6 753 €) – 30/11/2023

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 7 Décembre 2023.

VOTE : 1 CONTRE (MINCHELLA D) – 2 ABSTENTION (SOULERE A, COURTADE F) – 11 POUR

2. Attribution gérance MAILLET saison 2024

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une offre pour la gérance du Maillet en 2024 a été lancée. Elle informe que 4 candidatures ont été déposées. Les 4 candidats ont été reçus en mairie le vendredi 15 Décembre 2023 par une commission composée de Mme SAVOIE Huguette, M. VERGEZ Olivier et M.MATA Lionel.

Selon le même principe que la procédure de marché public, la commission, après entretien avec les candidats a réalisé un rapport d'analyse des offres.

Olivier VERGEZ procède à la présentation des 4 candidatures et présente l'analyse des offres :

	Anne Garcia		La clé du curé		Jean Denis Prissé et Bruno Duvigneau		STEM Grands Sites	
Durée de contrat souhaité	ok 1 an mais 3 ans préférable		3 ans pour envisager petit investissement + continuité avec clients		ok 1 an mais 3 ans préférable		4 ans pour investissement sur site et pour coller avec durée DSP station	
Aspects financiers	<i>loyer fixe</i>	20 000 €	<i>loyer fixe</i>	20 000 €	<i>loyer fixe</i>	20 000 €	<i>Loyer fixe</i>	2024 - 20 000 € 2025 - 21 500 € 2026 - 21 500 € 2027 - 21 500 €
	<i>redevance csvb</i>	ok	<i>redevance csvb</i>	ok	<i>redevance csvb</i>	ok	<i>redevance csvb</i>	ok
	<i>remuneration variable</i>	0	<i>remuneration variable</i>	5% sup 200 000 HT (simulation si CA 300000: 5000 €; soit 15000 € sur 3 ans; + ou - en fonction du CA)	<i>remuneration variable</i>	entre 10% et 15% au dessus de 200 000 (simulation si CA 300000: 15000 €; soit 45000 € sur 3 ans + ou - en fonction du CA)	<i>remuneration variable</i>	proposition de fixe sur investissement sur structure Année 2024 11500 € HT matériel +3500 € de prêt de personnel pour travaux sur hébergements grange Année 2025 15 000 € HT (réfection bar) Année 2026 13 500 € HT matériel Année 2027 5% de 300 k€ à 350 k€; 7% sup à 350 k€ (simulation: 46 500 € sur 3 ans sur et certains)
Expérience	9 ans chez louissette (manager) arrive avec cuisot, chef de salle, plongeur		tenantes en saison 2023 pensent que saisonniers reviendraient en grande partie		Jean denis a tenu le Maillet entre 1998 et 2001 Bruno Duvigneau, cuisinier reconnu		ont tenu le Maillet entre 2018 et 2022 Maud Tableau directrice Noelia Perez et Marie Ameil qui ont fait les 5 saisons ont donné leur accord pour revenir	
Effectif prévisionnel	9 personnes en pleine saison		11 personnes en pleine saison elles étaient 9 en 2023		JD et Bruno abandonneraient leurs activités estivales + 8 personnes - 2 équipes de travail		12 personnes en pleine saison	
Fonctionnement restauration	plat du jour à prix abordable + carte réduite (1 viande, 1 poisson, 1 soupe) et dessert du moment produits locaux, pain maison, légumes de saison snacking l'après midi volonté de travailler en verres consignés ok pour tarif "ouvriers"		entrée/plat/dessert à prix abordable (mais sans choix) + carte réduite et dessert du moment produits locaux snacking l'après midi canettes car verre impossible à stocker Ok pour étudier un tarif "ouvriers"		carte très élaborée et de qualité montée en gamme produits locaux, snacking l'après midi volonté de travailler en verres consignés PET pour emporter tarif "ouvriers" spécifique		menu du jour à prix abordable + carte volonté de montée en gamme mais de manière réaliste par rapport à clientèle existante produits locaux, pain maison, légumes de saison snacking l'après midi canettes car verre impossible à stocker tarif "ouvriers" spécifique Tour fait maison...	
Remarques	Un prévisionnel financier totalement irréaliste et comportant de très grosses erreurs Une vraie volonté de s'engager mais questions sur gestion vu le prévisionnel farfelu		Volonté amélioration communication contentes de la saison précédente après 3 semaines initiales de tatonnement malgré baisse CA de +20% par rapport à année précédente et des CA globalement en hausse sur Gavarnie-Gèdre (surprises) Elles ont eu de bons retours Doutes sur possibilité de développer l'offre du soir même si ne ferment pas la porte à tester adaptation affichée sur RH (+2 pers sur le "hors saison") car ont trop tiré sur la corde car incertitudes dues à 1ère année d'exploitation		Volonté de développer l'offre du soir Faire du Maillet un lieu de vie créer des animations offre travaillée (carte, fonctionnement RH, prévisionnel avec comptable) sans doute un peu ambitieux sur objectif CA (entre 350 k€ et 400 k€)		une offre faite avec le recul de 5 années de gestion Formule 1/2 pension du soir sans doute à revoir (fonctionnement "refuge" le soir) ne croient pas à une véritable offre en soirée + petite incompatibilité avec nuitées randonneurs objectif 2024: 300 000 € HT travailler sur hébergements saisonniers dans grange pour meilleur confort et augmentation CA hébergement sur Gîte Volonté de partenariat fort avec collectivité affichée	
Observation générale	beaucoup d'incertitudes proposition irréaliste		proposition identique à année 2023 continuité mais est ce la volonté de la collectivité? Doutes sur possibilité d'évolution, malgré la volonté affichée		L'offre qui à première vue donne le plus envie mais est elle adaptée à l'outil et à la clientèle du lieu? Un petit pari pour eux et pour la collectivité si ce choix est fait		L'offre la moins risquée pour la collectivité (variable assurée, partenariat, expérience)	
Classement proposé	4		3		2		1	

La commission soumet donc au vote l'offre de STEM GRANDS SITES arrivée en 1^{ère} position.

VOTE : 5 CONTRE (CAUSSIEU P- COURTADE F- MINCHELLA D- PRISSE S- SOUBIROUS JB) – 1 ABSTENTION (BRUGUERA M) – 8 POUR

3. Décision modificative Budget Principal

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative dans le budget Principal à savoir :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231-299 Réhabilitation Village de Gavarnie - Axe	Immobilisations en cours	+ 220 000 €	
2132-322 Hôtel des Pyrénées	Immobilisations en cours	-220 000 €	
TOTAL :		0.00	0.00

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – 14 POUR

4. Lancement maitrise d'œuvre rénovation bâtiments communaux

Madame le Maire informe que pour les travaux de rénovation de l'ancienne poste et de l'hôtel des Pyrénées, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre.

Le montant des travaux estimés est de 1 100 000 € HT répartis comme suit :

- Hôtel des Pyrénées : 700 000 € HT
- Ancienne poste : 400 000 € HT

Compte tenu du montant estimatif des travaux, le choix de la maîtrise d'œuvre doit faire l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Madame le Maire demande donc l'autorisation de lancer le marché pour choisir la maîtrise d'œuvre.

VOTE : 2 CONTRE (SOUBIROUS JB– CAUSSIEU P) – 4 ABSTENTION (MINCHELLA D- PRISSE S SOULERE A-LESBARRERES F) – 8 POUR

5. DETR 2024

Madame le Maire précise que l'Assemblée doit l'autoriser à demander des subventions au titre de la DETR-DSIL-FNADT-FOND VERT pour l'année 2024. Elle propose la programmation suivante :

PROGRAMMATION DETR DSIL FNADT FOND VERT 2024

Projet	Description	Montant projet	% subventionnable
Travaux cimetièrè - Gavarnie	Le projet consiste en la création colombarium et d'un ossuaire	19 500 € HT	50%
Menuiserie Centre espècières	Le projet consiste au changement de menuiseries pour améliorer la performance énergétique du bâtiment	76 100 ,15 € HT	50%
Bâtiments communaux	Le projet consiste à la rénovation de logements saisonniers dans l'ancien hôtel des Pyrénées et création de deux appartements type T4 dans le bâtiment de l'ancienne poste	1 100 000 €	40%
DECI	Le projet consiste à la création d'une DECI suite à un accord PC sur le quartier de TRIMABAREILLES	30 000 €	80 %
Passerelle du Cirque	Le projet consiste au renforcement ou à la reconstruction de la passerelle	Devis en cours par le Bureau d'Etudes Géolithe	?

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – 14 POUR

6. Autorisation engagement investissement pour exercice 2024

Madame le Maire indique que le budget 2024 de la collectivité doit être adopté avant le 15 Avril 2024. Elle rappelle que la collectivité doit continuer à engager, liquider et mandater entre le 1^{er} Janvier 2024 et le vote du budget 2024. Le CGCT permet aux collectivités d'engager, liquider et mandater le fonctionnement à la hauteur des crédits votés en N-1.

Elle informe que pour l'investissement l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales)

Pour rappel, sur l'exercice 2023, le montant des dépenses d'investissement (hors chapitre 16) voté est de 2 620 288.24 € soit 515 327,58 € pouvant être engager, liquider et mandater avant le vote du budget.

Madame le Maire propose la répartition suivante :

Opération n°299 – Réhabilitation Axe Gavarnie

231-299 - Travaux de l'axe : 200 000 €

203-299- MOE de l'axe : 75 000 €

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – 14 POUR

7. Plan de financement de l'étude sur la gestion des flux

Suite à la candidature validée en conseil municipal, la commune a été lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt portée par l'ANCT sur la mobilité en montagne.

Cette candidature est partie des constats suivants :

- Le territoire de Gavarnie-Gèdre connaît une fréquentation touristique importante surtout en période estivale.
- Il s'est engagé dans un projet de relance d'une Opération Grand Site dont les principaux objectifs pourraient se résumer ainsi :
 - Un accueil à l'image d'un territoire touristique d'exception ;
 - La valorisation d'un territoire grandiose ;
 - Le respect de l'esprit des lieux, de l'environnement et du territoire ;
 - Une nature préservée, royaume des activités de pleine nature ;
 - Une destination soignée ; une ambiance, une atmosphère, une expérience unique ;
 - Une mobilité douce à développer.
- Les principales questions qui se posent en termes de gestion des flux sont les suivantes :
 - Quelles sont les solutions de mobilités envisageables dans les villages, entre les villages, entre les "spots" d'altitude ?
 - Comment l'urbanisme des villages prend en compte la mobilité ?

- Stationnements (voitures, camping-cars, motos, vélos : comment les gérer ?
- Les flux piétons sont-ils maîtrisés ?

- La réflexion sur la démarche Grand Site engagée, le plan de paysage réalisé en 2018-2019 ont révélé des enjeux majeurs, parfois paysagers, parfois de capacité de charge sur un lieu, parfois sécuritaires, parfois de qualité d'accueil. Toutefois les problèmes relevés n'ont pas été étudiés au fond.

Ainsi, le projet global d'AMI Mobilité Montagne dont la commune est lauréate consiste à connaître la réalité des flux sur le territoire (flux entrant et sortant, périodes, horaires, qui ? quand ? pourquoi ? comment ? ...) afin de donner des pistes d'actions durables permettant une expérience de vie et de visite de qualité dans le respect de l'esprit des lieux !

3 points composent ce projet

- La mise en place d'un observatoire de tous les flux sur Gavarnie-Gèdre
- L'étude, objet de cette délibération, dénommée étude gestion durable de la fréquentation et des flux de visiteurs sur le territoire des cirques et vallées de Gavarnie-Gèdre
- Une phase expérimentation issue de cette étude

L'objet de l'étude est donc de répondre aux questions qui se posent en termes de gestion des flux et exposées ci-dessus, de mettre en place les conditions d'un observatoire des flux efficient et de donner des pistes d'actions à mettre en place pour améliorer les conditions d'accueil de nos visiteurs et le cadre de vie des habitants en termes de déplacements.

Le montant de l'étude est estimé à 100 000 € HT, financé à 80% par l'AMI et une subvention de la DREAL.

L'objectif est de lancer l'appel d'offre semaine prochain pour une réponse à fin janvier 2024 et un début de prestation début mars 2024, ce pour une durée de 10/12 mois.

Le cahier des charges a été travaillé avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – 14 POUR

8. PLUI

M.ZARAGOZA indique que suite au conseil communautaire du 12 Décembre 2023, la Communauté des Communes a délibéré favorablement au transfert de la compétence PLU. Il est donc nécessaire que les communes membres de la CCPVG délibèrent dans les trois mois suivant cette date. Il convient, de ce fait, de se positionner sur le transfert de cette compétence à la CCPVG.

VOTE : 13 CONTRE (SAVOIE H +PROCURATION - ZARAGOZA N +PROCURATION - RIVIERE E – SOULERE A- SOUBIROUS JB - LESBARRERES F- MINCHELLA D - PRISSE S– CAUSSIEU P- COURTADE F– VERGEZ O) –
1 ABSTENTION (BRUGUERA M) – POUR

9. Centrale hydroélectrique dite du BASTAN DE BAREGES

Madame le MAIRE donne lecture de la délibération prise par la commune de Barèges, la Commission Syndicale de la Vallée d Barège et la CCPVG :

« Monsieur le maire rappelle à son Conseil Municipal le projet de centrale hydroélectrique sur le Bastan de Barèges, communes de Sers et Barèges, (projet de la société SAS Pyren), en cours depuis 2016 et pour lequel le Conseil Municipal a délibéré le 17 SEPTEMBRE 2015.

Il résume le parcours de l'instruction administrative de ce dossier de 2 300 pages ayant nécessité 5 ans d'études et de négociations. Au final, et bien que le pétitionnaire ait accepté de supprimer la prise d'Aoube, augmenté de 50% le débit réservé de la prise du Bastan, modifié et rallongé le tracé de la conduite forcée, diminué les grilles d'admission, tout ceci pour des raisons environnementales, le préfet vient de prendre un arrêté de rejet, la prise d'Eth Câ étant remise en cause ainsi que le fonctionnement de la centrale durant la » saison touristique » (sans dire laquelle !). Au final le projet se retrouvait divisé par dix (10) environ, à rebours complet du projet qui avait pourtant remporté l'appel d'offre ministériel pour le développement de la petite hydroélectricité.

Il rappelle pourtant l'adéquation de ce projet avec les politiques Européenne, Nationale et Régionale concernant le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le réchauffement climatique. De plus, la commune deviendrait ainsi à Energie Positive, totalement décarbonée.

Devant ce blocage inexplicable, la SAS PYREN a décidé d'effectuer un recours, d'abord gracieux auprès de l'administration préfectorale. Ce recours sera conjoint avec le syndicat National de branche (France Hydro Electricité-FHE), la commune de Barèges, la nôtre, la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, et CCPVG.

Ceci n'engagera pas financièrement la commune, la procédure étant prise en charge par la SAS PYREN »

Il est demandé d'AUTORISER Madame le maire à se joindre et s'associer à ce recours et à toute suite contentieuse qui pourrait être donnée, au nom de la commune, contre l'arrêté préfectoral n° 65-2023-1106-00002 rejetant la demande de création de la centrale hydroélectrique sur les territoires des communes de Barèges et de Sers.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – 14 POUR

10. Demande de subvention personnes physiques

Madame le Maire, intéressée par l'affaire, sort de la salle pour ne pas prendre part au débat et au vote.

Monsieur le Maire délégué indique que la Commune a été sollicitée par M. LABIT Matias et Mme SABATUT Pauline pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de leur activité de ski de vitesse et de leur sélection en équipe de France. Le montant des frais pour la saison (déplacements, matériel, etc) est d'environ 5 000 €. Il convient de délibérer sur l'octroi de la subvention.

Monsieur le Maire délégué propose d'octroyer :

- 1 000 € à M. LABIT Matias
- 1 000 € à Mme SABATUT Pauline

VOTE : CONTRE – 1 ABSTENTION (MINCHELLA D) – 11 POUR

11. Nom des rues

Mme SOULERE rappelle à l'Assemblée tout le travail réalisé lors des différentes commissions « Nom des rues ». Madame le Maire propose donc de valider la dénomination des rues de la Commune de Gavarnie-Gèdre telle que présentée par Mme SOULERE.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – 14 POUR

12. Divers

- a- Débat CRC : Nicolas ZARAGOZA indique que suite au Conseil Communautaire du 12 Décembre 2023, le CCPVG a présenté le rapport d'observations définitives de la CRC. Il est nécessaire que chaque commune membre le présente à son conseil municipal afin d'en débattre.
- b- Il y avait des erreurs sur les tarifs patinoire présentés lors du dernier conseil. Les modifications vont être apportées.
- c- Courrier quartier BER
Un courrier signé de certains habitants du quartier de Ber relatif à l'absence d'équipement en matière de protection incendie a été adressé à chaque conseiller.
Il est donné lecture par N.ZARAGOZA du courrier réponse. Le Conseil Municipal valide cette réponse qui sera envoyée
- d- Point Maison de santé

Une augmentation de 35 000€ à 45 000€ du budget travaux est annoncée et amène le projet à un budget aux environs de 2 800 000€.
Fin des travaux annoncée pour 09/2025
- e- Point réunion des maires du Pays Toy
Annonce d'un déficit de 250 000€ pour l'abattoir de Betpouey.
81 600€ de recettes pour plus de 60T abattues dont 30 T pour la boucherie SAJOURS.
Pour 2024 prévisionnel de 100 000€ de recettes pour 260 000€ de déficit
- f- Point demande compensation pour astreintes par le personnel communal
M. ROBIN Philippe et LABIT Damien ont été reçus en mairie le 21/12/2023.
Mme le Maire donne lecture des différentes propositions de compensations légalement réalisables.
Après discussion, il est décidé à l'unanimité de garder le fonctionnement actuel sans attribution de compensation complémentaire.

Séance levée à 22h15